

Newsletter

Automne 2024

Cher-e-s collègues

La Suisse fait partie des leaders mondiaux en matière de recherche et d'innovation. Ce succès repose sur la force d'innovation de la science et de l'économie de notre pays, notamment grâce à son ouverture aux nouvelles technologies.

Je vous invite cordialement à notre **rencontre de session le jeudi 26 septembre 2024, dès 12h30**, à l'hôtel Bellevue Palace. Nous sommes très heureux de savoir que la nouvelle directrice d'Innosuisse, Dominique Gruhl-Bégin, adressera personnellement un message au Parlement à cette occasion. Elle succède à Annalise Eggimann. Dominique Gruhl-Bégin a déjà dirigé le domaine de la promotion de la relève et de la scène entrepreneuriale chez Innosuisse pendant de nombreuses années et elle a été CEO de Serpentine Ventures, spécialisée dans le financement de l'innovation et le soutien aux start-up.

Le thème de **l'intelligence artificielle (IA) dans la recherche et l'industrie** sera au cœur de notre rencontre. L'IA révolutionne de plus en plus de domaines de la vie et accélère les progrès, notamment ceux de la recherche. Le Conseil fédéral ambitionne d'exploiter le potentiel de l'IA, tout en minimisant ses risques - une analyse doit être présentée d'ici fin 2024 et un projet de réglementation verra le jour en 2025. Il nous tarde d'avoir avec vous des discussions intéressantes sur ce thème. La manifestation à l'hôtel Bellevue Palace débutera par un déjeuner chaud à partir de 12h30 et se terminera vers 14h30. Merci de vous inscrire par e-mail sous ce lien : info@pgbfi.ch.

Après un mandat passionnant en tant que président de notre groupe, le temps est venu pour moi de passer le flambeau. Ces dernières années, j'ai ressenti comme un grand honneur de pouvoir faire avancer nos espérances communes en matière de formation, de recherche et d'innovation, tout en favorisant les échanges. C'est avec grand plaisir que je vous annonce que la **Conseillère aux Etats Isabelle Chassot reprendra le poste de présidente du GP FRI**. Ancienne directrice de l'instruction publique du canton de Fribourg et ancienne directrice de l'Office fédéral de la culture, Isabelle Chassot nous apporte son énorme expérience et une expertise dont notre groupe pourra grandement bénéficier.

Je vous remercie chaleureusement pour la confiance et le soutien que vous m'avez accordés lorsque j'étais président du GP FRI et je me réjouis de continuer à participer à la réalisation de nos objectifs communs.

Cordiales salutations et bonne session !

Damian Müller
Conseiller aux Etats, président du GP FRI

Dossiers parlementaires et objets du Conseil fédéral pour la session d'automne 2024

24.028 Programme d'encouragement de la recherche SWEETER (SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction) pour les années 2025 à 2036. Crédit d'engagement **CN mardi 10 septembre**

Le 21 février 2024, le Conseil fédéral a décidé d'allouer 106,8 millions de francs au nouvel instrument de recherche SWEETER. Celui-ci doit compléter le programme SWEET existant de 2025 à 2036 et se concentrer sur la sécurité de l'approvisionnement et sur la transition vers un système énergétique respectueux du climat. Alors que SWEET encourage la recherche transdisciplinaire sur la transition énergétique, SWEETER veut apporter rapidement des réponses aux nouvelles questions urgentes pour atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Le Conseil des Etats a approuvé le projet cet été. Toutefois, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) souhaite désormais limiter cet instrument de promotion de la recherche à une période de crédit s'étendant jusqu'en 2028 et réduire le montant à CHF 35,6 millions.

Le Conseil fédéral présente un concept qui permettra à la Suisse de mieux relever les défis liés aux objectifs zéro net. Le GP FRI souligne toute l'importance de l'encouragement de la recherche en Suisse et recommande donc au Conseil national de suivre le Conseil des Etats et d'adopter le projet dans son ensemble.

24.031 Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025-2028

CE jeudi 12 septembre

évtl. CN mardi 17 septembre

évtl. CE lundi 23 septembre

évtl. CN mardi 24 septembre

évtl. CN jeudi 26 septembre

Le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2025-2028 (Message FRI) fixe sur les quatre prochaines années le financement global de la Confédération pour les mesures d'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI). Ce cadre financier est également touché par les réductions frappant l'ensemble du budget fédéral. Pour la qualité du système de formation, il est cependant indispensable que les cantons puissent compter sur un soutien solide et fiable de la part de la Confédération dans les domaines financés en commun.

Lors de la session d'été, le Conseil national a décidé d'ajouter 152,2 millions de francs aux 29,2 milliards proposés par le Conseil fédéral pour la formation et la recherche, afin de pousser la croissance à 1,7% au lieu de seulement 1,6%. La Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E) invoque la forte pression aux économies et propose de renoncer à ce supplément de 152,2 millions. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) soutient la plupart des arrêtés fédéraux, mais s'oppose aux augmentations proposées par le Conseil national pour la formation professionnelle, le domaine des EPF, les hautes écoles et les parcs d'innovation.

Par ailleurs, le relèvement des taxes d'études pour les étudiants étrangers à l'EPF continue de nourrir le débat. Alors que la CSEC-E est favorable à un simple doublement de ces taxes, la CdF-E a soutenu la décision du Conseil national de les tripler par rapport à celles des étudiants suisses.

Le GP FRI insiste sur le principe suivant : le message FRI doit répondre à de nombreux défis. L'approche FRI est précieuse au regard des objectifs d'économie de la Confédération. Le futur cadre FRI doit renforcer la numérisation, faire face à la pénurie de personnel qualifié grâce à des concepts clairs et des décisions de financement correspondantes. D'une manière générale, il doit veiller à ce que la Suisse reste l'un des pays les plus innovants au monde et qu'elle continue d'attirer chercheurs et chercheuses. Les hautes écoles ont besoin de sécurité financière pour faire face à l'accroissement du nombre d'étudiants et rester séduisantes face à la concurrence internationale. Tout comme la formation professionnelle et les coopérations internationales en matière de recherche, ce fleuron international de la Suisse qu'est le domaine des EPF revêt une importance capitale. Il faut voir dans quelle mesure les dépenses liées et les dépenses non liées pourraient être gérées de manière plus flexible à l'avenir. L'augmentation de quelque 150 millions recommandé par le Conseil national est judicieuse.

24.029 Encouragement de la recherche et de l'innovation (Plan sectoriel et procédure d'approbation des plans)

CE jeudi 12 septembre

evtl. CN mardi 17 septembre

evtl. CN jeudi 26 septembre

Le Conseil fédéral veut simplifier la planification des projets d'infrastructure pour le centre de recherche nucléaire du CERN dans la région frontalière franco-suisse. Grâce à un plan sectoriel spécial, les projets stratégiques du CERN, comme le Future Circular Collider (FCC), pourront être mis en œuvre plus rapidement. Le Conseil national a adapté la loi sur la recherche en conséquence lors de la session d'été.

Dans l'espace franco-suisse, le CERN contribue grandement à la visibilité internationale de la Suisse et offre des avantages tant scientifiques qu'économiques et industriels. Le plan sectoriel garantit que les projets du CERN seront conformes aux objectifs de la politique suisse de la recherche, aux tâches qui lui incombent en tant qu'État hôte ainsi qu'aux directives en matière d'environnement et d'aménagement du territoire. Ce plan doit optimiser la mise en œuvre administrative des projets. A juste titre, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a approuvé le projet à l'unanimité lors de sa dernière séance.

Le GP FRI salue le plan sectoriel pour un meilleur accompagnement des projets du CERN, étant entendu que le centre de recherche d'envergure internationale qu'est le CERN revêt également une grande importance économique pour la Suisse.

23.306, 23.316, 23.323, et 23.324 Initiatives cantonales- Pour la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe

CN mardi 24 septembre

La CSEC-E a examiné quatre initiatives cantonales de même teneur déposées l'an dernier et recommandé de les soutenir. Ces textes demandent au Parlement de s'engager pour que la Suisse continue à participer en tant qu'État tiers associé au programme de recherche de l'UE « Horizon Europe ».

Dès lors que le Conseil fédéral a adopté un mandat de négociation avec l'UE dans le cadre d'une approche par paquet et que les discussions ont commencé en début d'année, les chercheurs suisses peuvent à nouveau participer aux appels à propositions du Conseil européen de la recherche pour 2024, y compris l'ERC Advanced Grant. Cette évolution est un signe positif vers une éventuelle association, à nouveau définitive, de la Suisse à Horizon Europe.

Ces initiatives cantonales offrent une fois de plus au Parlement l'occasion de débattre et de souligner l'importance cruciale d'une réassociation rapide et intégrale à Horizon Europe, si importante pour notre site d'innovation et de recherche. Le Conseil fédéral a réussi à débloquer divers programmes européens dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

La Commission européenne a également décidé que les chercheurs en Suisse pourraient participer aux appels à propositions du Conseil européen de la recherche (ERC) de cette année pour les trois instruments Starting Grants, Consolidator Grants et Synergy Grants de l'année de programme 2025. Selon le CER, cette décision doit être considérée comme un signe de bonne volonté à l'égard des négociations en cours entre l'UE et la Suisse.

23.072 Loi sur Movetia

CN Jeudi 26 septembre

Le 15 novembre 2023, le Conseil fédéral a décidé de transformer l'agence nationale Movetia en un établissement autonome de droit public afin de mieux tenir compte des principes de gouvernement d'entreprise de la Confédération. Movetia encourage les échanges et la mobilité dans le domaine de l'éducation. La nouvelle loi Movetia, qui devrait entrer en vigueur début 2025, renforce la surveillance directe par le Conseil fédéral et la collaboration avec les cantons. Après le refus d'entrer en matière opposé par le Conseil des Etats lors de la session de printemps, la CSEC-N a adopté le projet du Conseil fédéral à l'intention du Conseil national par 17 voix contre 8. La minorité recommande de ne pas entrer en matière. La commission souhaite inscrire dans la loi que le Conseil fédéral établisse pour les membres du conseil d'administration de Movetia un profil d'exigences qui définit les compétences et l'expérience nécessaires dans les différents domaines de la promotion des échanges et de la mobilité.

Le groupe parlementaire pour la formation, la recherche et l'innovation soutient la transformation prévue de l'agence nationale Movetia en un établissement de droit public, afin de garantir une meilleure prise en compte des principes de gouvernement d'entreprise de la Confédération. Movetia joue un rôle central de partenaire dans le domaine de la formation et de la recherche en Suisse et encourage les échanges internationaux. Les objectifs de Movetia, notamment la « promotion de la coopération internationale et de la mobilité dans l'éducation », ne peuvent être mis en œuvre avec succès que si l'agence dispose de moyens financiers suffisants. Il est important d'impliquer les partenaires de la coopération dans le pilotage stratégique et de mettre en œuvre les mesures de transformation avec le souci de ménager les ressources.

Procédures de consultation

Procédure de consultation 2024/21. Modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPPr). Mesures visant à renforcer la formation professionnelle

La modification de la LFPr et de l'OFPPr prévoit des mesures visant à renforcer l'attrait de la formation professionnelle supérieure. Désormais, seuls les prestataires disposant d'une filière de formation reconnue par la Confédération auront droit à l'appellation « école supérieure ». Ce droit doit rendre l'école supérieure (ES) plus visible en tant qu'institution, améliorer la transparence du marché et accentuer la démarcation par rapport aux autres prestataires de formation. Par ailleurs, les compléments de titres «Professional Bachelor» et «Professional Master» sont introduits pour les diplômes de formation professionnelle supérieure afin de souligner leur localisation au niveau tertiaire et de renforcer leur visibilité. L'anglais est introduit comme langue d'examen supplémentaire possible dans l'optique des branches à orientation internationale et pour renforcer le potentiel de main-d'œuvre qualifiée dans ces domaines également. Enfin, l'offre de formation continue des écoles supérieures (études postgrades EPD ES) sera assouplie. A l'avenir, les postgrades EPD ES ne devront plus passer par une procédure de reconnaissance fédérale et pourront être lancées de manière autonome par les écoles supérieures.

Les mesures prévues pour renforcer la formation professionnelle supérieure méritent d'être saluées. Les diplômes de ce niveau sont d'importantes voies de formation qui fournissent au marché les spécialistes dont il a besoin. Ces diplômes doivent donc recevoir la reconnaissance qu'ils méritent et rester compétitifs, incitant les professionnels à continuer de suivre des filières menant aux diplômes de niveau supérieur. Par rapport au master de formation continue non formelle des hautes écoles spécialisées (MAS), les titres formels de la formation professionnelle supérieure doivent être revalorisés socialement en tant que bachelor et master, l'objectif devant toujours consister à renforcer l'ensemble de la formation professionnelle supérieure. Le délai de consultation est fixé au 4 octobre 2024.

Réunion de session du GP FRI, septembre 2024

Agenda de session du jeudi 26 septembre 2024

L'intelligence artificielle (IA) dans la recherche et l'industrie

Jeudi 26 septembre 2024, dès 12h30 (lunch) jusqu'à 14h30
Hôtel Bellevue Palace, Berne

Programme

Dès 12h30	Apéritif et repas
13h30	Salutation et introduction par le Conseiller aux Etats Damian Müller, président du GP FRI
	Message de Dominique Gruhl-Bégin, directrice d'Innosuisse
	« L'IA du futur : un atout pour la recherche, l'industrie et la société » Exposé succinct de Marcel Salathé, co-directeur du Centre IA de l'EPFL
	« Gain d'efficacité et optimisation dans la recherche pharmaceutique grâce à l'IA » Exposé succinct de Fabian Birzele, Principal Leader Predictive Modeling and Data Analysis Roche
	« Les méthodologies de l'IA dans la recherche de substances actives médicales » Exposé succinct de Martin Missbach, Site Head Global Discovery Chemistry, Novartis
	Discussions et questions
14h30	Clôture et réseautage

Je me réjouis de pouvoir vous saluer tous à cette rencontre.

Nous nous ferons un plaisir d'enregistrer votre inscription sous info@pgbfi.ch